Le fil de terre

Numéro 32—Décembre 2012

lettre mensuelle du Groupe de Réflexion et d'Information Municipal

EDITO

Ce dernier numéro de notre troisième année de parution du fil de terre montre bien la diversité des sujets abordés. L'aménagement des rythmes scolaires, les transports, la fiscalité, la politique culturelle, etc.., sont au cœur des préoccupations des membres du Grim et des élus de la liste « Un Projet Citoyen et Solidaire ».

Les groupes de travail et les réunions du Grim nous permettent de construire nos propositions dans le souci permanent d'améliorer le quotidien de nos concitoyens.

Même si la crise assombrit l'horizon de beaucoup d'entre nous, tenons nous fermement à nos valeurs et poursuivons notre engagement citoyen.

A toutes et à tous, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Georges Charpenay
Président du Grim

PAROLES D'ELUS

Delphine Théry
Conseillère Municipale

Des pratiques culturelles pour tous !

Avec les futurs changements de rythmes scolaires nous pouvons nous attendre à pas mal de remous. Il y en aura pour tous : les « yennamare! » les « oulalakeskivonencornousortir », mais aussi les « supercélemomentdeproposer». Nous penchons plutôt vers ces derniers.
Imaginez un grand champ tout vierge, qui n'attend que d'être cultivé! Allons-y !
Dans ce temps scolaire nouveau et différent, pourquoi ne pas proposer quelques heures de musique, de danse, de théâtre, ou, soyons fous, de lecture à voix haute pour le plaisir . Il y a encore bien d'autres projets à inventer pour éveiller, initier, donner à apprendre dans le plaisir d'une pratique culturelle quotidienne.
Car loin d'être un apprentissage qui doit se poursuivre et se parfaire loin de l'école, pour quelques privilégiés, la pratique culturelle doit être complémentaire aux autres apprentissages scolaires, beaucoup d'enseignants vous le diront.
En écrivant tous ces mots, j'ai comme l'impression d'enfoncer des portes ouvertes, mais parfois les idées les plus logiques ne sont pas celles qui sont le mieux ou le plus développées.
Créons sans attendre un groupe de travail qui réunira parents, jeunes, artistes, professeurs, enseignants, élus, avant que les choses s'organisent sans nous et nous soient imposées.

BREVES LOCALES

Transports collectifs

Les lecteurs du Progrès du 12 décembre 2012 ont appris que les communes d'Andrézieux et La Fouillouse, nouvelles adhérentes à Saint-Etienne-Métropole seraient desservies début 2013 par trois nouvelles lignes STAS. Si l'on en croit nos confrères, les habitants de ces 2 communes auraient accès aux transports en commun vers Saint-Etienne et l'ensemble de l'agglomération (jusqu'à Firminy ou Rive-de- Gier) à une fréquence d'un bus toutes les 30 mn et au tarif de 1 € 30 pour une heure et demie de trajet.

Quant à nos Pontrambertois, ils continueront de payer 2 € pour aller du centre de Saint-Rambert à la place Gapiand, ou de la place Gapiand à La Chapelle ! Avec une fréquence de passage d'un bus toutes les heures au mieux, sans parler des horaires non respectés. Nous proposons depuis des années une tarification spécifique pour les trajets internes à la commune ou à la communauté d'agglomération Loire-Forez. Cette proposition n'a reçu aucun écho, ni de la part de la majorité municipale, ni de la communauté d'agglomération Loire-Forez, ni du Conseil Général. A croire que les transports collectifs ne sont pas une priorité pour nos élus…

Norbert Verrier,
Conseiller Municipal

Une réforme mal préparée…

« Une réforme n'a d'intérêt que si elle transforme pour l'améliorer ce qui ne fonctionne pas, tout en renforçant ce qui marche bien »

On ne peut pas dire que la Droite au pouvoir sous l'ancienne mandature ait respecté cet engagement au moment du vote sur la réforme fiscale, suite à la suppression de la taxe professionnelle. Depuis 2009, les élus du groupe « un Projet Citoyen et Solidaire » dénoncent cette réforme, notamment l'impact qu'elle peut avoir sur les ménages. Hélas, le temps nous donne raison.

En effet, pour compenser le manque à gagner pour la Communauté d'Agglomération Loire-Forez en raison de la suppression de la taxe professionnelle, il a été décidé que l'intercommunalité recouvrerait certaines taxes locales en lieu et place d'autres collectivités. L'exemple le plus flagrant est celui de la taxe d'habitation. Une partie de celle-ci était perçue par le département, il pratiquait un abattement à la base de 5% pour tous les contribuables. La Communauté d'Agglomération Loire-Forez, en charge maintenant de cette compétence a décidé de supprimer cet abattement sur une période de 2 ans.

Ce choix n'est pas judicieux : Nicole Toubin et Philippe Boyer, membres du conseil communautaire, n'ont pas voté cette décision.

Nous ne voulons pas que la fiscalité des ménages devienne une variable d'ajustement pour élaborer le budget communautaire. Mais au fait qu'en pensent les parlementaires de Droite encore en exercice et qui ont voté cette loi ?

Philippe Boyer,
Conseiller Municipal et Communautaire

Diapason

Voici plusieurs mois, voire plusieurs années (première lettre adressée à M. le Maire le 21 décembre 2001) qu'on envisage une réunion ayant pour objectif de reconsidérer l'utilisation et les différentes mises à disposition des locaux du centre musical Diapason.

Aucune date n'est encore fixée mais la volonté de « mettre à plat » les idées de chacun semble avoir fait son chemin. Dès le début de la nouvelle année le "chantier" devrait s'ouvrir et voir se réunir tous les partenaires.

Etat des lieux :

Si le 1er étage est fort judicieusement occupé à 100 % par l'école de musique, le rez-de-chaussée n'est attribué qu'à 3 associations (Chorale pour une salle, Batterie fanfare ULRR et Union Musicale pour une deuxième salle).

De ce fait, le taux d'occupation, malgré les conditions très satisfaisantes d'accueil (chauffage entre autres) est bien loin d'être à son maximum !

Idées de développement :

Mise en place d'un planning d'utilisation des salles en fonction des besoins et non plus attributions nominatives et permanentes !

En effet, certaines salles pourraient être mises à disposition de façon ponctuelle à d'autres utilisateurs (soirée audition, orchestre ou groupe en résidence…)

En dehors des associations précitées, qui doivent rester prioritaires, bien d'autres souhaitent solliciter un créneau (groupes de musiques Pontrambertois …)

Il faut, bien entendu, établir des règles d'utilisation et rédiger des conventions cohérentes.

Pierre Cronel,

Jeudi 20 décembre 19h15 : Conseil Municipal Salle le Prieuré Bas

Pour nous contacter, s'abonner ou se désabonner : fildeterre@lesbarques.fr
Retrouvez nos parutions sur : http://www.projetcitoyen.fr/